

# LA VISITE DE L'ERGOTHEPEUTE DANS VOTRE LOGEMENT



Pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et réaliser les travaux adaptés aux pathologies et besoins de chaque locataire, Actis propose un rendez-vous avec un ergothérapeute. Cette visite est gratuite.

## Comment se déroule cette visite ?

1. **Avant la visite :** un ergothérapeute vous contactera pour une prise de rendez-vous.
2. **L'Intervention à domicile de l'ergothérapeute :**  
Il effectue une analyse pièce par pièce :  
*Votre domicile est-il sécurisé et adapté à vos besoins ?*  
*Quelles améliorations à apporter pour mieux vivre chez soi ?*
  - Évaluation des habitudes de vie, des besoins, envies, et contraintes dans la réalisation d'activités du quotidien : repas, toilette, habillage, marche, etc.
  - Identification des dangers potentiels de l'habitat
  - Préconisations d'améliorations : travaux, aides techniques, technologiques
  - Installation dans votre domicile des éléments du kit « Bien Vieillir Chez Soi », offert par Actis

## Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui s'attache à :

- Améliorer l'indépendance et l'autonomie d'une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Soutenir le projet de vie à domicile et soulager les aidants familiaux et professionnels
- Sécuriser l'habitat et prévenir les risques de chute
- Promouvoir les interactions sociales et la participation à la vie de quartier
- ➔ Améliorer la qualité de vie des personnes bénéficiaires.

Dans la mesure du possible, le technicien d'Actis référent sur votre secteur pourra être présent en fin de visite pour échanger sur les possibilités d'aménagements de votre logement.



### CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat  
Agence Abbaye-Jouhaux  
Agence Teisseire  
Tél. 04 76 25 01 03

Territoire Marie-Reynoard  
Agence Capuche / Agence Villeneuve  
Village Olympique-Vigny Musset  
Tél. 04 76 40 08 23

### Mon espace locataire sur [www.actis.fr](http://www.actis.fr)

Territoire Jean-Jaurès  
Agence Berriat-Centre Ville  
Agence Mistral Eaux-Claire  
Tél. 04 76 03 72 30

## Et après cette visite ?

- 1- Suite à la visite, vous recevrez par courrier  
**Votre bilan en ergothérapie**

A noter : Actis recevra uniquement la partie du bilan relative aux travaux et aides techniques.

Il comprendra :

Des conseils  
pour la vie  
quotidienne

Des bonnes  
pratiques  
pour les  
aidants

Des  
préconisations  
d'aides

Techniques  
Technologiques  
Humaines

- 2- Votre bailleur prendra en charge, dans la limite du budget dédié, un programme de travaux en fonction des préconisations de l'ergothérapeute et des contraintes techniques liées au logement.

## Quelques exemples d'adaptations réalisées par Actis :

- Pose de volets roulants électriques,
- Installation de mains courantes/barres de maintien
- Transformation d'une baignoire en douche
- Installation de WC surélevés
- Modification des accès au balcon.



Ces visites sont réalisées avec le soutien de :



### CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat  
Agence Abbaye-Jouhaux  
Agence Teisseire  
Tél. 04 76 25 01 03

Territoire Marie-Reynoard  
Agence Capuche / Agence Villeneuve  
Village Olympique-Vigny Musset  
Tél. 04 76 40 08 23

Mon espace locataire sur [www.actis.fr](http://www.actis.fr)

Territoire Jean-Jaurès  
Agence Berriat-Centre Ville  
Agence Mistral Eaux-Clares  
Tél. 04 76 03 72 30

